



COMITE CAUSSE COMTAL

BARRIAC 12340 BOZOULS

E-mail : comite-causse-comtal@laposte.net

Site internet : comitecaussecomtal.over-blog.com/

Tant qu'il y aura des genévriers...

Association agréée de protection de l'environnement

PROJET DE PARC DES EXPOSITIONS

RODEZ AGGLOMERATION

Concertation du public jusqu'au 09/11/2018

OBSERVATIONS, QUESTIONS ET DEMANDES DU COMITE CAUSSE COMTAL

En tant qu'association agréée de protection de l'environnement, le Comité Causse Comtal s'intéresse depuis plusieurs années aux projets d'aménagement de Rodez Agglomération et en particulier aux projets de création ou d'extension des zones d'activités et des zones commerciales.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises lors de consultations du public, d'enquêtes publiques ou d'autres procédures relatives à la ZAC de l'Estréniol, communes de Sébazac et d'Onet-le-Château :

- < Mise à disposition du public de l'étude d'impact - 31 mars au 15 avril 2015.
- < Seconde mise à disposition du public de l'étude d'impact - 28 mai au 11 juin 2015.
- < Demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées ou d'habitats d'espèces protégées - 2015.
- < Enquête publique relative à la demande d'autorisation Loi sur l'eau - 21 avril au 22 mai 2017 .

Nous avons également déposé un mémoire d'observations de 18 pages lors de l'enquête publique relative au projet de la 5^e révision du PLUi, au projet de règlement local de publicité et au projet de site patrimonial remarquable (15 juin au 26 juillet 2017).

Nous avons donc logiquement examiné le dossier concernant le parc des expositions, l'aménagement de ses abords et l'aménagement de la zone d'activités connexe, dossier qui fait l'objet de l'actuelle concertation du public. Cet examen a porté sur le dossier imprimé consultable dans les locaux de Rodez Agglomération, avenue de l'Europe, ainsi que sur le dossier disponible sur le site internet de Rodez Agglomération.

>>> Tout d'abord, **quelques remarques sur la forme.**

→ Beaucoup de plans et de cartes sont très peu lisibles, voire illisibles, car les textes sont écrits avec des caractères trop petits. Cette grave anomalie se rencontre aussi bien dans le dossier imprimé que dans celui qui est en ligne (pour ce dernier, l'agrandissement n'est pas une solution car le texte devient flou et illisible).

→ Certains plans et cartes sont dépourvus de légende : pages 26 et 30 du dossier de présentation.

→ Certains sigles ne sont pas explicités et le lecteur ignore donc leur sens. Exemples : DRV dans la partie A-8, GTC dans la partie A-9.

→ Que représente la photo de la partie A-6 où l'on voit des gradins en cercle avec une grosse masse marron et noire au milieu ? De quoi s'agit-il et quel rapport cette photo a-t-elle avec le projet de parc des expositions ?

→ Vu la très grande discrétion dans laquelle se déroule cette concertation du public, il serait intéressant de connaître, à la fin de ladite concertation, le nombre de personnes qui auront consulté le dossier et le nombre de personnes qui auront déposé des observations.

>>> **Le parc des expositions.**

LA PRODUCTION D'ENERGIE.

Dans la partie A-1 du Rapport de présentation *Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction du parc des expositions de Rodez*, il est question du « traitement des toitures en membrane photovoltaïque », sans plus de précisions, ce qui est regrettable car nous aurions aimé savoir ce qui est prévu en matière de production d'énergie sur l'ensemble du site du parc des expositions.

LES TRANSPORTS.

Apparemment, le seul mode de transport envisagé pour accéder au site (parc des expositions et parcs d'activités) et en repartir est la voiture individuelle pour laquelle de vastes parkings sont prévus (15 000 mètres carrés).

Dans nos interventions concernant la ZAC de l'Estréniol, et notamment nos observations relatives à la demande d'autorisation Loi sur l'eau (21 avril au 22 mai 2017) et nos observations relatives au projet de révision n°5 du PLUi (15 juin au 26 juillet 2017), nous avons souligné et dénoncé les inconvénients et les impacts de l'usage quasi exclusif de l'automobile pour l'accès à la zone commerciale de l'Estréniol et aux zones commerciales voisines :

- accroissement de la consommation de carburant (énergie fossile non renouvelable),
- pollution atmosphérique liée à cette consommation de carburant,
- impact négatif de cette pollution sur la santé humaine,
- dépôt de substances polluantes sur les parkings et les voies de circulation, entraînant la pollution des eaux pluviales,
- rejet de gaz carbonique, gaz à effet de serre, et donc participation au dérèglement climatique dont on voit de plus en plus les conséquences négatives,
- nuisances sonores,
- embouteillages

La création du parc des expositions et des zones d'activités voisines va générer un très grand nombre de déplacements en voiture individuelle, avec les conséquences énumérées très brièvement ci-dessus.

Nous demandons :

- **qu'un grand parking soit prévu pour les autocars et que lors des événements se déroulant au parc des expositions (matches, concerts, spectacles divers ...) un système de navettes permette à une partie du public de se rendre en bus sur le site,**

- que le site soit desservi de façon régulière par une ou plusieurs lignes du réseau Agglobus à partir de Rodez et peut-être de La Primaube,
- que des pistes ou des voies piétonnes et cyclables soient prévues et réalisées entre le site et Rodez, Le Monastère, Olemps, La Primaube,
- que des parkings pour vélos soient créés.

Il nous paraît inconcevable, en 2018, de réaliser des équipements tels que ceux prévus à Malan – Les Cazals sans mener une réflexion approfondie sur les déplacements induits et sur les différents modes de transport en essayant de limiter l'usage de la voiture individuelle et les rejets de gaz à effet de serre.

LA ZONE COMMERCIALE.

Une zone commerciale de 3,5 hectares doit être créée à proximité du parc des expositions. Elle est prévue dans le volet commercial du PLUi sous l'appellation « ZC3 – Pôle majeur (Sud Expo) » et pourra accueillir 7 500 mètres carrés de surface de vente.

Dans nos précédentes interventions (voir ci-dessus page 1), nous avons montré et dénoncé le développement excessif des zones commerciales dans la périphérie de Rodez. Nous en avons expliqué les inconvénients, que nous pouvons résumer très brièvement ainsi :

- la consommation excessive de surfaces agricoles et naturelles (voir ci-dessous),
- l'impact négatif sur les commerces du centre ville de Rodez,
- l'accroissement de la circulation automobile et des embouteillages, avec toutes leurs conséquences négatives (voir ci-dessus),
- l'incitation à la surconsommation.

Comme nous l'avons déjà exprimé dans notre mémoire d'observations déposé dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de révision n°5 du PLUi (chapitre VI – 4), **nous sommes opposés à la création d'une nouvelle zone commerciale, celle qui est dénommée ZC3 – Pôle majeur.**

Nous estimons en effet que l'offre commerciale dans la périphérie de Rodez est déjà excessive et qu'il est inutile de l'accroître.

Nous rappellerons ce que nous avons lu dans le Rapport de présentation – I- Diagnostic (§ 4-2-2) du dossier se rapportant au projet de Révision n°5 du PLUi et que nous avons déjà cité dans notre mémoire d'observations (chapitre VI – 1) :

« Avec 1 local pour 40 habitants, la densité commerciale en nombre de locaux s'affiche nettement supérieure tant à la moyenne nationale (1 local pour 68 habitants) qu'au niveau moyen des communautés d'agglomération de cette strate démographique (1 local pour 50 habitants). »

Dans le Rapport de présentation relatif au projet de Règlement local de publicité intercommunal, il était indiqué : « La répartition de l'offre commerciale démontre un poids extrêmement important des sites dits de « périphérie » [en caractères gras dans le texte], totalisant un quart des locaux commerciaux et deux tiers des surfaces commerciales (hors automobile) de l'agglomération. » (Egalement cité dans notre mémoire d'observations - chapitre VI – 1).

Toujours plus de surfaces commerciales - Extrait de l'ouvrage « La tentation du bitume » de Eric Hamelin et Olivier Razemon – Editions Rue de l'échiquier – 2012 :

« En France, entre 1992 et 2004, la superficie dévolue aux centres commerciaux « a progressé de 44%, alors que la consommation n'a progressé que de 14% », observe l'économiste et urbaniste Pascal Madry, directeur de Procos, Fédération pour l'urbanisme et le développement du commerce spécialisé. L'Assemblée des communautés de France (AdCF), qui regroupe les structures intercommunales, va plus loin : « En 2010, plus de 4,1 millions de mètres carrés de surfaces commerciales supplémentaires ont été autorisés sans qu'aucune augmentation de pouvoir d'achat de cette ampleur ne le justifie. »

L' ENSEMBLE DU SITE

Une vingtaine d'hectares vont être construits, bétonnés ou « bitumés ». Ils s'ajouteront aux centaines d'hectares qui ont déjà subi le même sort à Rodez et dans les communes voisines. *

La réalisation du parc des expositions, des parkings, des voies de circulation et des zones d'activités connexes participera donc du phénomène d'étalement urbain, de disparition de zones agricoles et naturelles et d'artificialisation des sols qui continue à l'échelle nationale malgré les rapports et les mises en garde nombreux ces dernières années.

Des chiffres alarmants.

Dans son rapport annuel sur le prix des terres, paru en mai 2017, la Fédération nationale des SAFER indique que la vente de terrains destinés à l'urbanisation repart à la hausse depuis 2 ans. En 2016, le nombre de ventes de biens en vue de l'extension des villes, des bourgs et des infrastructures a bondi de 22% et les surfaces correspondantes de 24% (30 000 hectares). Elle ajoute qu'il est probable que le rythme actuel de l'artificialisation sera de 50 000 à 60 000 hectares par an, comme au début des années 2000, et précise qu'on a déjà perdu 2,5 millions d'hectares par l'urbanisation entre 1960 et 2010 et qu'on pourrait en perdre autant d'ici 2060.

Réf. Fédération nationale des SAFER - « *Le prix des terres - 2016* » - 2017 - 148 pages.

La Fédération nationale des SAFER a révélé, en 2018, que la surface artificialisée en 2017 avait été de 55 000 hectares !

La réalisation du parc des expositions et des autres équipements et zones connexes aura des conséquences importantes sur le plan environnemental, avec une modification du régime des eaux due à l'imperméabilisation d'une surface importante, la disparition de certains biotopes, des impacts sur la faune et la flore, la suppression de certaines haies, etc.

Des espèces protégées et/ou leurs habitats seront perturbés ou détruits (Réf. Arrêté du 09/01/2014), ce à quoi nous sommes totalement **opposés**.

⑩ Il serait intéressant de connaître la superficie de terres agricoles et de zones naturelles qui a disparu, ces trente dernières années, dans les 8 communes de Rodez Agglomération, du fait de l'urbanisation, des infrastructures de transport, des zones d'activité, des zones commerciales et autres équipements.

=+=+=+=+=+=+=+

Un BILAN de cette concertation sera-t-il effectué ?

Si oui, où et quand pourra-t-on le consulter ?

Fait à Barriac, le 23 octobre 2018